



Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le **8 DEC 2023**
ID : 004-250401171-20231130-03_VCC_20231130-DE

Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 30 novembre 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de réunion 038 du Conseil départemental, Immeuble François Mitterrand à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis :
Dauphin :
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Lucie GOSSMANN.

Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Alain TROUCHET (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Marc PATIMO, Thierry RICCHARME, Lucas GUIBERT, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Gérald BACHASSON, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04. Secrétaire de séance : Marcel GOSSA

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-03-VCC (30/11/2023)

Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » : programmation au titre de l'exercice 2023

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 et son article 2 précisant l'objet du SMVCC et ses missions ;

VU la délibération du comité syndical N° D-07-VCC du 20 juillet 2023 donnant un avis favorable pour la modification des critères d'intervention en faveur des « opérations façades et toitures » au titre des Villages et Cités de Caractère ;

VU la délibération de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023 modifiant les critères d'intervention au titre des travaux des Villages et Cités de Caractère faisant l'objet d'une fiche intégrée dans le guide des aides départementales ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une cinquième sélection d'opérations pour l'exercice 2023 intégrant les nouveaux critères d'intervention qui fera l'objet d'un rapport à la session de décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable aux opérations suivantes, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et la commune concernée de voter les subventions correspondantes :

Opérations façades et toitures portées par les pétitionnaires privés :

Il est précisé que le Département délibèrera sur les subventions suivantes à hauteur de 50 % lors de sa session du 7 décembre 2023 sur trois dossiers pour un montant total d'intervention de 7 992,90 € dont **3 996,45 €** à charge pour le Département et 3 996,45 € réparties sur les communes concernées comme suit :

- **A Dauphin :**

Maître d'ouvrage : Madame Catherine LAUGIER

"Réfection de la toiture à Dauphin (parcelle C106) "

Le coût de l'opération s'élève à 32 795,86 € TTC

Montant de l'aide proposée : 3 537,50 € dont 1 768,75 € du Conseil départemental et 1 768,75 € de la mairie de Dauphin

▪ **A Seyne :**

Maître d'ouvrage : Monsieur Patrick GRIMONPONT

"Réfection de la toiture Grand Rue à Seyne (parcelle 477 à 480) "

Le coût de l'opération s'élève à 16 491,64 € TTC

Montant de l'aide proposée : 2 045 € dont 1 022,50 € du Conseil départemental et 1 022,50 € de la mairie de Seyne

▪ **A Simiane-La-Rotonde :**

Maître d'ouvrage : Madame Marie Françoise FAURE

"Réfection de toiture et façade Rue du Château à Simiane-La-Rotonde (parcelle I127) "

Le coût de l'opération s'élève à 36 355 € TTC

Montant de l'aide proposée : 2 410,40 € dont 1 205,20 € du Conseil départemental et 1 205,20 € de la mairie de Simiane-La-Rotonde

**Le comité syndical,
APRES EN AVOIR DEBATTU,
DONNE UN AVIS FAVORABLE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 30 novembre 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX

